VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Piano—Meubles de salon, de chambre à coucher et de cuisine, tapis, portraits, etc.

[illegible] Rue Baronne

Betsey, femme de Frank Betsey et al.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet — SAMEDI le 18 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3642 rue Constance, entre les rues Foucher et Antoine, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 mars 1903, et signé le 6 mars 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, un piano, un lot de meubles de maison, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.—Conditions, comptant.

5 avril—5 12 15 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI le 17 avril 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, 1212 rue Racouse, entre les rues Clio et Erato, il sera vendu à l'encanre publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée:

Un lot de meubles de maison et effets, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

5 avril—5 12 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux étages

En briques et bois bien située et bien construite,

1742 rue Clio,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Succession de Rose Golden.

No 70,070—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 avril 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 mars 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence à deux étages en briques et bois, bien située, No 1742 rue Clio, entre les rue Carondelet et Baronne, contenant 8 chambres, vestibule avec escalier, galerie etc., sous pavée, citerne, hangar, etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Carondelet, Erato et Baronne, désigné par le No 3 dudit îlet, sur un plan dressé par Hedin & Schiarbaum, voyers, le 24me jour de janvier 1854, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 26 pieds de face à la rue Clio, sur 93 pieds, plus ou moins, de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de 5 pieds de largeur, commune au dit lot et autres.

La maison est en bon état, à proximité d'écoles, d'églises, marchés et à une courte distance des affaires. Désirable comme résidence ou comme placement payant.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de 1903 et devant payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles, conditionnelles et autres de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. M. Quintero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28 29—avril 5 12 19 26 à date

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double de Choix et Emplacement de Commerce,

COIN DES RUES ST-THOMAS ET ERATO,

Maintenant occupé et faisant de bonnes affaires.

Résidence Double à Deux Etages,

1208-1210 ST-THOMAS, PRÈS ERATO,

Contenant quatre chambres de chaque côté et louée pour $14 par mois.

Succession de Mary Elizabeth Killeen.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 69,863.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 12 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 634 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 6 avril 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. 72 du dit District, borné par les rues Erato, St Thomas, Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant en mesure anglaise, vingt sept [27] pieds de face à la rue Erato sur soixante-dix-neuf [79] pieds neuf [9"] pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas, formant l'encoignure des rues St Thomas et Erato, étant la même propriété que ladite Mary E. Killeen acquit par achat des héritiers de William Watson par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, N. P., daté le 1er juin 1869, enregistré au bureau des Aliénations, livre 96, folio 149.

Conditions — La moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et bien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent pour frais d'avocat et autres clauses de sécurité; les taxes de 1903 devront être payées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

J. F. Walton, avocat

11 avr—11 12 19 26 — mai 3 10 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Cinquième District

The Southwestern Alcatraz Asphalt and Construction Company vs Kelley Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 69,389—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 avril 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, sur le côté inférieur de la rue Séguin, décrits comme lots 18 et 19 dans l'îlet No 92, bornés par les rues Séguin, Elise, Evelina et Verret et mesurant soixante quatre et sept centièmes (64.07) pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de cent vingt (120) pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

John J. Finney & E. J. Thilberger, avocats pour le plaignant.

14 mars—14 16 20 27—av 3 10 16

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU MAITRE COMMISSAIRE.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 mai 1903, à midi.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats Unis, District ouest de la Louisiane.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

CONFORMÉMENT à et en vertu d'un ordre et décret de l'Hon. Charles Parlange juge de la Cour des Etats Unis, ledit ordre rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée le 2 avril 1903, comme amendée le 3 avril 1903, sur la pétition de Johnston Armstrong, Recevoir de la New South Building and Loan Association, demandant l'autorisation de vendre la propriété foncière ci après décrite, appartenant à ladite New South Building & Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les termes et conditions dans la dite pétition et décret et ordre mis en évidence et à moi adressé comme maître commissaire de faire lesdites ventes, je procéderai à l'enchère publique à l'heure et sur les lieux ci-dessus mentionnés:

Premièrement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Dupré, Lapeyrouse, White et Onzaga, mesurant 47 pieds de face à la rue Dupré, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 90 pieds 1 ligne sur la rue Lapeyrouse, desquels ces deux rues il forme l'encoignure.

Deuxièmement—Sept certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1576, borné par l'avenue Paris, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots 20 à 26 inclusivement, mesurant ensemble 199 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 193 pieds.

Troisièmement—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 284, borné par les rues Clouet, Montégut, Bourgogne et Rempart, mesurant 38 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, désigné comme lot No 5, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 7 janvier 1848, déposé dans l'étude de A. Chiapella, notaire.

Quatrièmement — Trois certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, St-Claude, Kentucky et Mathilde étant l'îlet No 24; le tout démontré sur le plan lithographié, fait par Louis Pilié, voyer, le 10 novembre 1874, et annexé à un acte de vente de feu Patrick Irwin à Mme Julie Quasdin, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 1er mai 1875, lequel dit lot mesure en mesure américaine, d'après le dit plan comme suit: Le lot No 5 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart sur une profondeur entre lignes parallèles de 132 pieds, le lot No 6 mesure 27 pieds de face à la rue Nord Rempart, sur 198 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 7 mesure 24 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nord Rempart, sur 30 pieds 2 pouces, et 1 ligne sur la ligne du fond sur une profondeur de 198 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6 et 198 pieds, 3 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée vers la rue Mathilde.

Cinquièmement Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 287, borné par les rues Deuxième, Remparts, Première et Saratoga, désigné comme lot A, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après ledit plan le lot A forme l'encoignure des rues Deuxième et Saratoga et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la rue Saratoga.

Sixièmement — Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No 287 borné par les rues Deuxième, Rempart, Première et Saratoga, désigné comme lot "B" sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 4 mars 1903, d'après lequel plan, ledit lot "B" est situé à une distance de 42 pieds, 9 pouces, de face de l'intersection des rues Deuxième et Saratoga et mesure 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 111 pieds, 7 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Baronne (anciennement Bacchus), Première et Carondelet (anciennement Apollon); ledit lot étant désigné par le No Quatre sur un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 16 novembre 1860 et mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur environ 141 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, et est situé à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième.

Huitièmement—Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 118, borné par les rues Constance, Laurel, Huitième et Neuvième, mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Huitième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Constance de 93 pieds 9 pouces, desquelles rues il forme l'encoignure.

Neuvièmement—Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Milan, Long (ou Freret) et Marengo, ledit lot étant désigné par le numéro 22 sur un certain plan privé ou devis dudit îlet annexé pour référence à un acte d'achat par la New South Building and Loan Association de Rudolph M. Jung, passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 22 septembre 1898, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Mémorandum Concernant les Propriétés Foncières dans la Nouvelle Orléans:

1° La propriété ci-dessus premièrement décrite a des améliorations dessus. Elle est connue comme épicerie et résidence. La propriété est connue comme le No 1600 rue Nord Dupré.

2° La propriété ci-dessus troisièmement décrite a des améliorations dessus, connues comme 3042 rue N. Remparts.

3° La propriété ci-dessus quatrièmement décrite a des améliorations dessus connues comme le cottage No 4523 rue N. Remparts.

4° La propriété ci dessus cinquièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2037-39 rue Deuxième.

5° La propriété ci-dessus sixièmement décrite a des améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2031-33 rue Deuxième.

6° La propriété ci-dessus septièmement décrite a des améliorations consistant en une vaste résidence à deux étages, louée à $40 par mois.

7° La propriété ci-dessus huitièmement décrite a des améliorations ci-dessus consistant en un cottage double, connu comme les Nos 938-40 rue Huitième.

8° La propriété ci-dessus neuvièmement décrite a des améliorations ci dessus consistant en une maison comparativement neuve, connue comme le No 4017 rue Howard.

Un tiers en plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, démontrée par billets à recevoir de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien au vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets dudit carnassier; ladite vente devant être annoncée une fois par semaine, pendant cinq semaines, avant la vente dans deux journaux imprimés la un régulièrement et ayant une circulation générale en cette ville, un imprimé en anglais et l'autre dans la langue française; lesquelles annonces contiendront une description générale de la propriété devant être vendue, et doit se référer les acheteurs projetés au registre de cette affaire et spécialement à ce décret pour plus amples informations.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que lesdites ventes doivent être faites libres et en dehors de toutes réclamations liens et charges d'aucune personne à cette affaire; chacune des dites portions des propriétés ci-dessus séparément décrites devant être offertes et vendues séparément et aucune vente ne devant être obligatoire et parfaite à moins et jusqu'à ce qu'il soit confirmé par cette cour, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer en sus imer les taxes pour l'année 1903 en plus du montant de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que J. L. Onorato soit et est par le présent désigné et nommé par la Cour comme Maître Commissaire pour faire la vente ordonnée et décrétée devant être faite; et il est ordonné de procéder immédiatement, d'annoncer la dite propriété à vendre au jour fixé par lui, et il est autorisé d'ajourner ladite vente de telle époque à telle autre, à la requête du receveur, et de procéder avec la même à l'importe quel jour auquel il pourrait être ajourné et de requérir de l'enchérisseur ou des enchérisseurs heureux le paiement immédiat à Johnston Armstrong, recevoir, au comptant ou par chèque certifié à l'ordre du receveur au montant égal à dix pour cent de leurs enchères respectives.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le Maître Commissaire doit enregistrer dans cette affaire, dans cette Cour, un rapport de la vente ou des ventes, et sur la confirmation de cela, ledit receveur devra exécuter un acte ou des actes de vente de ladite propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs ressortant au notaire public officiellement qualifié en cette ville, devant être choisi par le receveur, les frais de cela devant être aux dépens de l'acquéreur ou des acquéreurs en plus de leurs enchères respectives; et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs devront compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant au receveur la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur à valoir de cela et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et tenanceur de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lalmant, femme de Bernard J. Helmke, No 69 465 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 avril, à midi, la propriété foncière ci après: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à cela appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Prieur; ledit lot est désigné par le "sept" sur un plan fait par Waldore & Frémaux, daté le 3 décembre 1866; ledit lot mesurant 29' 10" 4" de face à la rue Roman, 117' 7" de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital, et 106' 8" 2" sur la gauche de la ligne, laquelle sépare le lot "huit", et 31' 1" 7" de largeur dans le fond; aussi, au même moment et endroit, un lot d'objets mobiliers (insistant un piano), d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo. Cotenie, notaire, et faisant un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions—Pour les effets mobiliers comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur et courtier en propriétés Foncières et Placements, 308 rue Baronne.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR

A Algier, dans la Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'encanre publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances situés dans le faubourg Duverger, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'îlet No vingt deux (22), maintenant No six, compris entre les rues Bouny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bouny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875, livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'îlet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton, Diana, (autrefois Decatur) Belleville, autrefois Chestnut, et Vallette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville [autrefois Chestnut] sur une profondeur de cent vingt pieds chacun; le lot No cinq à la même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces et six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883. Livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana, (autrefois Decatur) Elmire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4. Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante et un, borné par les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Homer et Newton; lesdits lots sont désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix; lesdits lots cinq, six, sept, huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, le lot numéro dix formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue Newton, en lignes parallèles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, livre 137, folio 363.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garanties par lesdits biens et privilèges de vendeur; les taxes de l'année 1903 devant être assumées par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

N. B. Au même endroit et à la même date, je vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré, consistant en meubles et installation de bureau appartenant à la succession.

Conditions—Comptant.

Wm H. Seymour, avocat, 612 rue Iberville.

5 av—5 12 19 26 à date.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Jeudi, le 16 avril 1903, à midi.

Cottage simple No 421 rue N. Miro entre les rues Conti et St Louis.

Ma la Louise Hogh (Veuve du défunt G. Jacob) et al vs Henry Hogh, et als.

No 69,264—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 16 avril 1903, à midi à la la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 6 février 1903, lu et signé le 12 février 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec une portion d'un autre lot contigu avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Miro, St Louis et Tonti, désigné par le No 6 et No 24 sur un devis lithographié annexé à un acte d'achat, par Joseph Hogh, d'Hippolite Greffon, et George Crouan par acte passé pardevant Pierre Charles Duvellier, ancien notaire en cette ville, en la date du 10 septembre 1860 et 14 avril 1871, enregistré dans le livre du Bureau des transferts 82, folio 401, livre du bureau des transferts 99, folio 488, ledit lot et la portion de terre mesurant ensemble 28 pieds 3 pouces et 3 lignes à la rue Miro sur 135 pieds et 5 pouces de profondeur, en lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 421 rue N. Miro et comprennent un cottage simple contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant; acte de vente pardevant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui également assumera les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de la vente, un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

Sidney F. Gautier, avocat.

15 mars—15 22 29—avril 5 12 15 16

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

respectives; et à l'exécution du dit acte notarié ou actes de vente, l'acquéreur ou les acquéreurs devront compléter son ou leurs enchères en payant ou délivrant au receveur la balance du comptant ou des billets hypothécaires dus sur à valoir de cela et doit là dessus être mis en possession des lieux ainsi vendus et transférés et sera investi avec et aura possession et tenanceur de ladite propriété adressée pour être vendue comme entièrement et complètement comme ladite New South Building and Loan Association ou ses prédécesseurs en titre tenu ou jouissant de la même, et libre et déchargée d'aucune et de toutes réclamations, de chaque et toute personne lequel est intéressé dans ou représenté par aucune personne à ce procès.

J. L. ONORATO,
Maître Commissaire.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Agnes C. Lalmant, femme de Bernard J. Helmke, No 69 465 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 mars 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 avril, à midi, la propriété foncière ci après: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits à cela appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou St Jean, les rues Roman, Hôpital et Prieur; ledit lot est désigné par le "sept" sur un plan fait par Waldore & Frémaux, daté le 3 décembre 1866; ledit lot mesurant 29' 10" 4" de face à la rue Roman, 117' 7" de profondeur à la droite sur la ligne la plus rapprochée de la rue Hôpital, et 106' 8" 2" sur la gauche de la ligne, laquelle sépare le lot "huit", et 31' 1" 7" de largeur dans le fond; aussi, au même moment et endroit, un lot d'objets mobiliers (insistant un piano), d'après l'inventaire. Conditions—Pour la propriété foncière, comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1903, payant pour l'acte de vente, pardevant Théo. Cotenie, notaire, et faisant un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Conditions—Pour les effets mobiliers comptant sur les lieux. J. L. ONORATO, Encanteur et courtier en propriétés Foncières et Placements, 308 rue Baronne.

22 mars—22 29—avril 5 12 19 26 28

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE VACANTE DE VALEUR

A Algier, dans la Cinquième District de cette Ville.

Succession de Michael J. Barrett, No 69,795.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 7 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 2 avril 1903, pour le compte de la succession de Michael J. Barrett, il sera vendu à l'encanre publique:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances situés dans le faubourg Duverger, cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve, désignés comme lots neuf et dix de l'îlet No vingt deux (22), maintenant No six, compris entre les rues Bouny, Alix et Powder, et l'avenue Pelican, autrefois rue Peter, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Pelican sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix formant l'encoignure de la rue Bouny et de l'avenue Pelican. Lesdits lots furent acquis par achat le 7 août 1875, livre 104, folio 804.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés comme lots Nos trois, quatre et cinq de l'îlet No cent soixante dix neuf, lequel est compris entre les rues Newton, Diana, (autrefois Decatur) Belleville, autrefois Chestnut, et Vallette. Les lots Nos trois et quatre mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville [autrefois Chestnut] sur une profondeur de cent vingt pieds chacun; le lot No cinq à la même façade à la rue Belleville, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces et six lignes. Acquis par achat le 15 janvier 1883. Livre 116 folio 698.

3° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No cent quatre vingt onze, lequel est compris entre les rues De Armas, Diana, (autrefois Decatur) Elmire et Belleville, (autrefois Chestnut). Les dits lots sont désignés par les Nos dix sept et dix huit et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent cinquante pieds chacun, le tout entre lignes parallèles. Les dits lots furent acquis par l'acquéreur le 15 janvier 1883, livre 116, folio 698.

4. Six certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet numéro cent soixante et un, borné par les avenues Atlantique et Pacifique, et les rues Homer et Newton; lesdits lots sont désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix; lesdits lots cinq, six, sept, huit et neuf mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, le lot numéro dix formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesurant trente deux pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois pieds, huit pouces de profondeur et façade à la rue Newton, en lignes parallèles. Acquis par achat le 16 janvier 1891, livre 137, folio 363.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt de la date et garanties par lesdits biens et privilèges de vendeur; les taxes de l'année 1903 devant être assumées par les acquéreurs.

Actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

N. B. Au même endroit et à la même date, je vendrai les meubles, d'après l'inventaire enregistré, consistant en meubles et installation de bureau appartenant à la succession.

Conditions—Comptant.

Wm H. Seymour, avocat, 612 rue Iberville.

5 av—5 12 19 26 à date.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Jeudi, le 16 avril 1903, à midi.

Cottage simple No 421 rue N. Miro entre les rues Conti et St Louis.

Ma la Louise Hogh (Veuve du défunt G. Jacob) et al vs Henry Hogh, et als.

No 69,264—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 16 avril 1903, à midi à la la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 6 février 1903, lu et signé le 12 février 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec une portion d'un autre lot contigu avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Miro, St Louis et Tonti, désigné par le No 6 et No 24 sur un devis lithographié annexé à un acte d'achat, par Joseph Hogh, d'Hippolite Greffon, et George Crouan par acte passé pardevant Pierre Charles Duvellier, ancien notaire en cette ville, en la date du 10 septembre 1860 et 14 avril 1871, enregistré dans le livre du Bureau des transferts 82, folio 401, livre du bureau des transferts 99, folio 488, ledit lot et la portion de terre mesurant ensemble 28 pieds 3 pouces et 3 lignes à la rue Miro sur 135 pieds et 5 pouces de profondeur, en lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 421 rue N. Miro et comprennent un cottage simple contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant; acte de vente pardevant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui également assumera les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au dessus du prix de la vente, un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

Sidney F. Gautier, avocat.

15 mars—15 22 29—avril 5 12 15 16

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

Propriété de choix à Carrollton,

Deux jolis Cottages à l'encoignure des rues Adams et Pearl.

Meubles de maison, Mulet et Wagons.

No 70,034—Succession de George Heil.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 avril 1903, pour le compte de la succession de Jules C. Vernay, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le Faubourg Trémé, dans l'îlet bornée par la rue Ursulines, Chemin du Bayou, les rues St Claude et Trémé, désigné comme lot A, sur un devis par Geo. DeArmas voyer, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Ursulines sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, et est la portion la plus près de la rue Trémé du lot désigné par le No 23. Les améliorations comprennent un joli cottage simple, portant le numéro municipal 1128 rue des Ursulines, et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, à $20 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année courante. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

9 avril—9 12 19 26—mai 3 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Le Joli Cottage Simple,

No 1223 rue des Ursulines.

Entre les rues